

PROTECTION SOCIALE

SÉCURITÉ SOCIALE : ORGANISATION, FINANCEMENT

CARSAT RHÔNE-ALPES
Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail Rhône-Alpes

Décision du 23 mars 2011 portant nomination à la CARSAT Rhône-Alpes

NOR : ETSX1130327S

Le directeur général de la caisse d'assurance retraite et de la santé au travail Rhône-Alpes,

Vu la loi n° 78-753 modifiée portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public et diverses dispositions d'ordre administratif, social et fiscal, notamment son article 24, issu de l'ordonnance n° 2005-650 du 6 juin 2005 ;

Vu le décret n° 2005-1755 du 30 décembre 2005 relatif à la liberté d'accès aux documents administratifs et à la réutilisation des informations publiques, pris pour application de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978, notamment ses articles 42 à 44 ;

Vu l'article R. 122-3 du code de la sécurité sociale,

Décide :

Article 1^{er}

M. Pierre GODIVIER, sous-directeur juridique de la CARSAT Rhône-Alpes, est désigné personne responsable de l'accès aux documents administratifs et des questions relatives à la réutilisation des informations publiques.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité*.

Fait le 23 mars 2011.

*Le directeur général
de la CARSAT Rhône-Alpes,*
J. KINER